



REGIE DEPARTEMENTALE DES TRANSPORTS DES BOUCHES DU RHONE

Nous rapprochons les territoires

DIRECTION DU POLE FERROVIAIRE, Centre Qualité / Sécurité

Tél : 04 90 18 81 49 / Fax : 04 90 18 81 41

17 bis Avenue de Hongrie

13200 ARLES

www.rdt13.fr



MINISTERE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE
BUREAU D'ENQUETES SUR LES ACCIDENTS
DE TRANSPORT TERRESTRE
M. Claude AZAM, Directeur du BEA-TT
Tour Voltaire
92 055 La Défense cedex

Arles, le 19 septembre 2013

Nos références : CQS n°32/13

Objet : Rapport d'enquête technique sur le heurt par un train de banlieue d'un isolateur pendant de la caténaire, survenu le 1^{er} février 2012 à Sevran en Seine-Saint-Denis

Monsieur le Directeur,

Nous faisons suite à votre courrier du 01 juillet 2013 et plus particulièrement à la Recommandation R2 du rapport d'enquête s'adressant aux entreprises ferroviaires autorisées à circuler sur le réseau ferré national.

La Régie Départementale des Transports des Bouches du Rhône utilise des locomotives diesel de type G2000-3 BB de VOSSLOH. Afin de répertorier les caractéristiques des vitrages frontaux et des chauffes vitres équipant ces matériels roulants, nous avons sollicité le constructeur le 15 juillet 2013. Ce dernier nous a répondu le 02 septembre 2013 que l'ensemble des vitres des locomotives étaient homologuées conformes au standard UIC 651 qui préconise les exigences et la méthode d'essai. Nous avons également été averti qu'une démarche est en cours auprès du fournisseur des vitres afin d'être informé sur la conformité avec la norme européenne EN 15152 ou la norme française NF F 15-818 ou une norme nationale équivalente.

En ce qui concerne les règles d'utilisation des chauffe-vitres, l'activation du chauffage des vitres sur ces locomotives est commandée par le Conducteur de trains par un bouton-poussoir lumineux. Le chauffage des vitres peut seulement être enclenché à partir d'une température < à 15°C.

A réception des caractéristiques des vitres par rapport aux standards susvisés par le fournisseur, nous étudierons la possibilité et la pertinence d'améliorer la protection par temps froid contre la pénétration de projectiles dans les cabines de conduite.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de mes salutations distinguées.

M. Rémy GARCIN

Responsable du Centre
Qualité / Sécurité